



## Bulletin mensuel n° 01/2012 Janvier 2012

### EDITORIAL

### Les nouveaux défis de la recherche d'origines...

*Thème récurrent dans l'adoption et en perpétuelle mouvance au gré des évolutions contemporaines, la recherche d'origines doit faire face aujourd'hui à de nouveaux défis sur lesquels le SSI/CIR s'interroge, notamment le rôle grandissant des réseaux sociaux dans cette démarche.*

Le SSI/CIR s'est penché sur les développements récents de la recherche des origines, tant au niveau légal que pratique. Son enquête, désormais disponible sur son site internet (1), montre que ce droit est de plus en plus reconnu et consacré sur les plans national et international. Toutefois sa mise en œuvre n'est pas sans soulever des difficultés pour l'ensemble des acteurs concernés (personnes adoptées, parents biologiques et adoptifs, Etats, professionnels en charge, de près ou de loin, de cette question). Le SSI/CIR propose d'identifier ces situations délicates et de s'interroger sur les options possibles en vue de leur résolution.

#### Du danger des recherches menées directement via les réseaux sociaux

Comme le démontre le témoignage en page 7 de ce bulletin, les recherches d'origines entreprises via des réseaux sociaux comme Facebook ne sont pas sans risque, de par l'absence totale d'encadrement professionnel, de préparation préalable des personnes concernées ou encore de protection de l'intimité et de la confidentialité des données personnelles. La prise de contact directe d'une personne adoptée avec ses parents biologiques via Facebook risque notamment de contrevenir à la loi, aux us et coutumes d'un pays d'origine et, parfois, de compromettre gravement la sécurité et l'intégrité physique des mères biologiques. Tel peut être le cas lorsqu'un enfant est né hors mariage ou de mère célibataire, est

considéré comme incestueux ou adultérin ou lorsque le secret de l'adoption est toujours en vigueur dans le pays d'origine.

Etant impossible d'exercer un quelconque contrôle sur le recours à Facebook, les Etats doivent réfléchir urgemment à d'autres solutions telles que la sensibilisation, la formation et la prévention. A cet effet, diverses initiatives sont à encourager comme la sensibilisation des parents adoptifs, au moment de leur préparation, ou encore des personnes adoptées, lors des entretiens préalables à la recherche d'origines, sur les dangers du recours aux réseaux sociaux. Par ailleurs, certains pays ont publié sur leur site internet des recommandations à cet égard. Il n'en demeure pas moins que les Etats n'ont jusqu'alors adopté ni réglementation ni directive dans ce domaine. Les professionnels et les personnes impliquées tentent ainsi d'élaborer leur propre stratégie pour faire face à ce phénomène qui les dépasse. Pour répondre à cet écueil, l'organisme professionnel de formation anglais BAAF a publié des outils visant à éduquer et soutenir ces derniers (voir p.6).

#### De l'adaptation de l'accompagnement professionnel aux situations délicates

Concernant les recherches d'origine plus classiques, une certaine forme de soutien est offerte aux personnes adoptées dans la majorité des pays. Sa qualité et son étendue peuvent cependant varier grandement. En outre, il devient plus délicat et doit pouvoir être adapté lorsque la personne adoptée se retrouve confrontée à des

situations délicates telles que le refus de contact de la part de son parent biologique, la découverte d'éléments frauduleux dans son adoption, ou encore l'absence ou la destruction totale de son dossier.

Face à ces situations, des dispositifs spécifiques doivent être mis en place par les Etats. Certains proposent déjà un soutien psychologique adapté et des services de médiation familiale (voir bulletin N°12/2011). En l'absence totale d'information sur la famille d'origine, le professionnel compétent pourra tout au moins transmettre à la personne adoptée des données relatives aux circonstances de son adoption et des éléments de son histoire la plus probable, selon sa connaissance des spécificités de l'abandon dans le pays d'origine en question. A défaut d'avoir accès à ses origines, la personne adoptée devra faire preuve de créativité pour les construire. Si l'on en croit les films réalisés par certaines personnes adoptées, le recours à l'imaginaire peut être d'une grande aide dans leur construction identitaire et dans la reconstruction de leur puzzle de vie.

### **Des défis relatifs aux nouveaux modes de reproduction assistée**

Au-delà de l'adoption, la recherche des origines soulève également des défis de taille dans d'autres circonstances. Qu'en est-il par exemple du droit d'accès aux origines lorsqu'une personne a été conçue par fécondation in vitro ou insémination artificielle avec donneur anonyme ? Si dans certains pays, la législation statue en la matière, comme au Portugal (art.15 de la loi N° 32/2006 du 26 juillet

et Décret Réglementaire n° 5/2008 du 11 février), en Suède ou en Autriche, dans d'autres Etats tel que le Danemark, subsiste un vide juridique. Ces situations font débat et donnent déjà lieu à des études, comme celle de l'Institut d'Adoption Donaldson (2), selon laquelle, 80% des enfants nés de FIV ou insémination artificielle avec donneur anonyme désirent connaître l'identité du donneur, et dans une certaine mesure le rencontrer.

Ces nombreuses interrogations appellent une mobilisation des pays et des professionnels pour repenser cette question identitaire et adapter les réponses aux besoins de l'ensemble des personnes concernées. La recherche permanente d'un équilibre entre le droit de savoir et le droit de conserver l'anonymat est au centre de ces débats qui promettent d'occuper encore une place importante tout au long de cette nouvelle année.

L'équipe du SSI/CIR  
Janvier 2012

(1) Synthèse/Analyse et annexes disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : <http://iss-ssi.org/2009/assets/files/country-situation/synthese%20et%20analyse%20acces%20origines%20fra.pdf>

(2) Enquête 'Over 80 percent of sperm donors offspring want to meet them', <http://bit.ly/mRHEUJ>; voir également "report on adoption's lessons for assisted reproductive technologies, Old Lessons for a New World", [http://www.adoptioninstitute.org/policy/2009\\_02\\_oldlessons.php](http://www.adoptioninstitute.org/policy/2009_02_oldlessons.php). Voir aussi "Greater openness for donor assisted reproduction", National Public Radio story, 17 September 2011: <http://n.pr/nljqYa> and <http://n.pr/qmypos>).